

## DES HSA POUR DÉTRUIRE LES TEMPS PARTIELS ET LES POSTES

Malgré la déclaration intersyndicale demandant de retirer le texte soumis au Comité Technique Ministériel du 21 juillet sur la possibilité que des personnels à temps partiel assurent des HSA, le ministre a décidé de le publier le 14 octobre. Cela constitue une fois de plus une mesure de déréglementation des statuts des personnels, un accroissement du temps de travail, tout en abaissant le coût du travail et en essayant de suppléer le manque considérable de postes en cette rentrée 2021.

### Obligations Réglementaires de Service

L'ensemble des organisations syndicales avaient déjà voté contre la mise en place des deux heures supplémentaires imposées à un temps complet.

Les services peuvent donc passer

- ➡ de 15 à 17h pour les agrégés
- ➡ de 18h à 20h pour les certifiés
- ➡ de 20h à 22h pour les P.EPS

Pour un mi-temps, on passerait de 9h à 11h.

Où est le choix de l'agent ?



HSA CONTRE HEURES POSTES:  
**LA GRANDE LESSIVE**

### Temps partiel statutaire remis en cause

Les personnels, et en particulier les femmes, qui optent pour un temps partiel font le choix de diminuer leur rémunération. Cette possibilité d'imposer des HSA donnera lieu, sans nul doute, à des pressions multiples. En effet, toutes les académies manquent d'heures poste. Le volontariat contraint va-t-il devenir la règle ?

## L'ABAISSMENT DU COÛT DU TRAVAIL !

Au lieu de créer des postes, le ministre fait le choix d'imposer des heures supplémentaires minorées dans l'enseignement alors qu'elles sont majorées dans le privé.

Au 11 <sup>ème</sup> échelon, en brut	Heure poste annuelle	1 <sup>ère</sup> HSA	2 <sup>ème</sup> HSA	Perte annuelle
Certifié classe normale	<b>2102,46 €</b>	1379,42 € (- 723,04)	1149,52 € (- 952,94)	<b>- 1675,28 €</b>
Agrégé classe normale	<b>3111,52 €</b>	1993,22 € (- 1118,30)	1661,02 € (- 1450,50)	<b>- 2568,80 €</b>



Imposer des heures supplémentaires est nettement moins coûteux que de recruter des professeurs !  
 Des HSA en plus, ce sont des heures poste en moins !

Aux 1 883 postes supprimés dans le 2<sup>nd</sup> degré en 2021, il faut désormais en ajouter 410 à la rentrée 2022.

Nous revendiquons l'augmentation du point d'indice, le rétablissement des postes et de toutes les heures disciplinaires supprimés par les réformes successives !

*En cas de tentative pour remettre en cause votre temps partiel, ne restez pas isolé-e, faites appel au SNFOLC.*